

Nom de l'exploitant :

Adresse :

## Mise en conformité des machines mobiles : L'évaluation

### CHARGEUR FRONTAL

Année de 1ère mise en service :

Marque :

Plaque CE ou conforme au code du travail

OUI

NON

Achat neuf ou occasion :

### ANALYSE DES RISQUES

- Chute d'une balle de foin ou de paille sur la victime : Tracteur non équipé d'une structure de protection (SPCR) : écrasement de l'opérateur
- Maintenance effectuée sous le bras en position levée, sans mise en place d'un blocage : écrasement de l'opérateur
- A la suite d'une rupture du circuit hydraulique : écrasement de l'opérateur
- 
- 
- 

### ÉVALUATION TECHNIQUE



Informations des opérateurs : présence d'une notice d'instruction

OUI

NON

C : Conforme NC : Non Conforme

Éléments à prendre en considération	État de conformité		Mise en conformité : éléments à modifier ou à vérifier
	C	NC	
Identifier les commandes			
Le tracteur doit être équipé d'une structure de protection à 4 montants ou d'une structure de protection contre les chutes d'objets			
Prévoir un avertissement en cabine concernant le risque de contact du chargeur avec les lignes électriques			
En cas de présence d'un outil de levage (pinces à balles, lève-palettes, etc.) prévoir un dispositif de sécurité en cas de rupture hydraulique			

Nom de l'exploitant :

Adresse :

Éléments à prendre en considération	C	NC	Mise en conformité : éléments à modifier ou à vérifier
Un dispositif support permettant de maintenir le chargeur après dételage doit être prévu (par exemple, des béquilles réglables)			
En cas de présence d'un outil de levage, une indication de la charge maximale doit être prévue			
Prévoir un dispositif mécanique de maintien en position levée du bras			

#### Autres points à prendre en considération

Vérifications périodiques du chargeur frontal tous les 12 mois arrêté du 9 juin 1993			

Remarques éventuelles :

Date de l'évaluation

Signature du responsable